



## SOMMAIRE

	Pages
Ouverture de la sixième session de l'Assemblée générale .....	1
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation .....	1
Déclaration du Président provisoire .....	1
Allocution de M. Vincent Auriol, Président de la République française ....	1
Allocution de M. Nasrollah Entezam, Président de la cinquième session ....	3
Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs .....	4
Election du Président .....	4
Allocution de M. Luis Padilla Nervo, Président de la sixième session ....	4

Président : M. Luis PADILLA NERVO (Mexique).  
Président provisoire : M. Nasrollah ENTEZAM (Iran).

### Ouverture de la sixième session de l'Assemblée générale

[Point 1 de l'ordre du jour]

*Le Président provisoire et le Secrétaire général escortent à la tribune M. Vincent Auriol, Président de la République française.*

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : Je déclare ouverte la première séance de la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

### Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

[Point 2 de l'ordre du jour]

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : Conformément à l'article 64 du règlement intérieur de l'Assemblée, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les représentants, debout, observent le silence.*

### Déclaration du Président provisoire

3. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : Monsieur le Président de la République, c'est un grand honneur pour moi de pouvoir, en vertu des fonctions que j'occupe, vous saluer et vous adresser la bienvenue dans cette enceinte, au nom de l'Assemblée qui va y tenir ses assises.

4. Pour la deuxième fois en trois ans, la France accueille l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa capitale et le Président de la République française daigne honorer de sa présence l'ouverture des travaux de cette Assemblée.

5. Les représentants des soixante Etats qui composent cette Assemblée vous sont sincèrement reconnaissants d'avoir bien voulu, par votre présence, leur apporter

une preuve nouvelle de l'importance que le premier magistrat de la République, accorde à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de sa foi dans l'idéal qu'elle représente et dans les buts qu'elle s'efforce d'atteindre. Puissent le cadre et l'atmosphère de Paris inspirer nos efforts dans la poursuite de l'organisation de la paix !

6. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous prier de transmettre au Gouvernement de la République française les sentiments de gratitude de l'Assemblée générale pour la magnifique hospitalité qu'il nous offre.

### Allocution de M. Vincent Auriol, Président de la République française

7. M. Vincent AURIOL (Président de la République française) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

*Les Documents officiels de la sixième session de l'Assemblée générale sont imprimés et publiés en fascicules, c'est-à-dire que le compte rendu de chaque séance paraît sous forme de fascicule séparé, publié dans le plus bref délai possible. Cette présentation permettra de réunir ultérieurement ces fascicules en volumes, par organe et session. Chaque série de fascicules consacrée au compte rendu des séances d'un même organe est foliotée consécutivement de bout en bout. A la fin de la session, le Secrétariat publiera pour chaque série un fascicule liminaire, qui comprendra la page de titre, la table des matières, la liste des membres présents, l'ordre du jour adopté au début des délibérations et toutes autres matières préliminaires. Avant de mettre en volume une série de fascicules, il conviendra de faire précéder le compte rendu de la première séance de ce fascicule liminaire. Pour éviter toute confusion, les fascicules qui donneront le compte rendu des séances d'ouverture et de clôture en porteront la mention très apparente.*

*Après la clôture de la session, les recueils de fascicules seront mis en vente à l'intention du public.*

je vous remercie de me recevoir sur votre territoire ; je vous remercie de votre accueil. Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos propos.

8. En vous apportant ici, au nom de la République française, les souhaits les plus chaleureux de bienvenue, je ne viens pas seulement vous exprimer la joie que Paris, fier de votre choix, éprouve une nouvelle fois à vous accueillir. Je viens vous réaffirmer solennellement l'espérance que notre nation place en l'Organisation des Nations Unies pour la sauvegarde de la paix du monde. Cette espérance n'est pas aveugle. Les inquiétudes dont nous nous étions fait l'écho devant vous il y a trois ans sont loin d'être dissipées. Les difficultés ont crû, en même temps que les malentendus, les méfiances, les fanatismes, les violences, puisque le sang a coulé, puisque la guerre — la guerre sans épithète — sévit encore, avec son cortège de ruines et de deuils, et que des menaces de plus en lourdes pèsent, selon les termes mêmes du rapport de votre Secrétaire général<sup>1</sup>, sur l'âme et sur la vie des peuples de l'univers.

9. Devant ces menaces qui, dans l'état d'interdépendance de toutes les nations, nous concernent tous individuellement et collectivement, devant les angoisses des peuples que nous représentons et qui se tournent vers notre Organisation comme vers le suprême recours de leur sécurité et de leur existence, nous avons le devoir, en dressant le bilan des forces de paix, de nous poser la question : que peut l'Organisation des Nations Unies ? dans quelle mesure est-elle capable de répondre à l'espoir des nations et des hommes ?

10. Lorsque, il y a six ans, au sortir de l'effroyable guerre mondiale dont on n'avait pas encore oublié les leçons, la Charte fut signée à l'unanimité, il apparut à juste titre que le combat pour la paix et la sécurité collective était inséparable de la lutte contre l'ignorance, la maladie, la misère, et qu'en travaillant au progrès économique, social, juridique, intellectuel, sous toutes ses formes et à l'échelle mondiale, on éliminait, par là même, des causes de conflit et on créait des conditions favorables à la solution politique des problèmes de la paix.

11. De là, une œuvre considérable menée tant par les conseils émanant des Nations Unies elles-mêmes que par les institutions spécialisées, dont l'action et le nombre s'accroissent avec bonheur au fur et à mesure des besoins — œuvre trop souvent peu connue de l'opinion publique. J'ai déjà eu l'occasion de le souligner devant ces admirables associations nationales et internationales, devant les organisations non gouvernementales qui se sont donné pour tâche de faire connaître les Nations Unies et de leur apporter le soutien indispensable de la volonté populaire. Il faut, par tous les moyens modernes de l'information, rendre sensible à un public de plus en plus nombreux la réalité des Nations Unies et de leur action. Ainsi convaincra-t-on les sceptiques, les hésitants, les tièdes, tous ceux qui ne voient dans la société internationale qu'un but lointain, utopique, sans portée immédiate et pratique.

12. Il n'est pas inutile de rappeler l'œuvre accomplie par les institutions spécialisées dans les domaines du travail, du développement agricole, de la santé publique. Il ne faut plus, par exemple, que l'on ignore que des millions d'enfants ont été secourus, que des millions d'enfants ont été immunisés contre la tuberculose, grâce à la gigantesque campagne entreprise par le Fonds interna-

tional des Nations Unies pour le secours de l'enfance et le Centre international de l'enfance. Il faut que l'on sache que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), non seulement fait reculer l'analphabétisme en multipliant les centres d'éducation de base, mais encore, en coordonnant les activités des associations internationales de spécialistes et en favorisant la libre circulation des personnes et du matériel scientifique à des fins éducatives et culturelles, ouvre la voie à une coopération universelle et sans arrière-pensée. Il ne m'appartient certes pas d'exposer dans le détail ce que nous devons déjà à toutes les institutions spécialisées — à l'Organisation internationale pour les réfugiés, entre autres, qui a redonné un abri et du travail à plus d'un million de personnes déplacées.

13. Tous ces organismes sont autant de foyers positifs de paix et de coopération ; ils sont, avec les conseils qui font partie de l'Organisation des Nations Unies elle-même, les artisans efficaces de l'admirable programme élargi d'assistance technique pour le développement économique, le bien-être social et l'administration publique ; ils font, chaque jour, passer dans les faits la Déclaration universelle des droits de l'homme votée sans opposition par votre Assemblée en 1948 [résolution 217 A (III)] et dont l'application simultanée, contrôlée et loyale, par tous les pays qui l'ont signée, suffirait à apporter au monde une ère de paix, de sécurité, de prospérité encore inconnue dans l'histoire.

14. Car voilà bien devant quel problème nous sommes placés : alors que, dans les domaines de l'économie, du social, du droit, de l'instruction, les principes qui s'expriment dans la Charte des Nations Unies ont, en dépit de lenteurs, d'hésitations, d'échecs, été suivis pour le bénéfice de millions d'êtres humains, alors que sont jetées les fondations d'une vie mondiale confiante et prospère, alors que se créent et se multiplient les équipes internationales de penseurs, de savants, d'experts, qui permettront de confirmer et d'accélérer les progrès réalisés, alors que l'interdépendance de toutes les nations est un fait qui les contraindrait, en dehors même de toute exigence morale, à la solidarité, la paix est encore incertaine et l'Organisation des Nations Unies peine à remplir la première mission que lui assignait la Charte : préserver les générations futures du fléau de la guerre.

15. Comment faire, dès lors, pour mettre fin à la crise actuelle, pour prévenir un nouveau conflit mondial, aussi absurde que criminel ? Méditant sur les causes des guerres, un philosophe qui a honoré l'humanité, Henri Bergson, a souligné : « Aucune de ces difficultés n'est insurmontable si une portion suffisante de l'humanité est décidée à les surmonter. Mais il faut les regarder en face et savoir à quoi l'on consent quand on demande la suppression des guerres. »

16. La première condition réside donc dans notre détermination. Il faut vouloir la paix. Et vouloir la paix, c'est ne pas accepter la fatalité de la guerre, c'est refuser de s'abandonner aux événements, c'est les devancer, les orienter, les maîtriser, c'est participer à temps, avec toutes les conséquences, avec toutes les charges que cet engagement comporte, à la mise en œuvre d'une sécurité collective armée, même si, provisoirement, on ne se sent que très indirectement menacé.

17. Nous touchons là à la deuxième condition : savoir à quoi l'on consent. L'Organisation des Nations Unies n'est pas un Etat parmi les Etats, non plus qu'un club ou une tribune où se rencontreraient annuellement les gouvernements pour échanger des idées ou des polémiques. Elle est notre Organisation à tous. De sa force

<sup>1</sup> Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, supplément n° 1.

dépend l'établissement d'un ordre mondial de justice, de liberté et de paix et, par conséquent, notre propre sécurité. Mais sa force elle-même dépend de nous et, pour tout dire, de notre résolution à accepter les sacrifices et les limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix — comme la France s'y est solennellement engagée, sous réserve de réciprocité et selon les termes mêmes de sa Constitution.

18. Aussi, la France, qui n'a pas fini de relever ses ruines, qui s'efforce de faire de l'Europe une fédération unie, prospère et ouverte à tous, qui, instruite par une expérience douloureuse, ne conçoit les pactes régionaux conclus dans le cadre de votre Organisation que comme instruments provisoires et nécessaires de défense commune, est acquise, par tradition et par principe, à tout renforcement de la sécurité collective et s'associera sans réticence à toute initiative concrète tendant à en augmenter l'efficacité.

19. Nous n'avons pas de désir plus ardent que de voir s'instaurer le contrôle permanent et simultané, dans tous les pays, de tous les armements, classiques ou atomiques, une armée internationale se substituer progressivement aux armées nationales devenues simples forces de police, les personnes, les idées, les richesses circuler librement à travers toutes les frontières, les systèmes politiques que les peuples se sont donnés eux-mêmes respectés par tous, sans aucune immixtion étrangère, quelle qu'en soit la forme, quels qu'en soient les moyens.

20. Et puisque, pour gagner la paix, il ne suffit pas, sans doute, de combattre la misère et l'ignorance, puisqu'il faut chasser la peur et la méfiance, puisque la paix est d'abord un grand acte de confiance, pourquoi ne dirais-je pas à haute voix que, si les hommes illustres vers qui convergent tant de regards anxieux venaient ici même, en cette session, non certes pour participer directement à vos travaux, mais pour prendre entre eux un contact humain, pour échanger en tête à tête leurs vues, pour confronter, sans ordre du jour ni débat public, leurs divergences et essayer de réduire ensemble, dans le cadre et suivant les principes de l'Organisation des Nations Unies, les désaccords qui paralysent le monde, nous les accueillerions avec une allégresse qui, j'en suis sûr, gagnerait tout l'univers ?

21. Il n'est pas, Mesdames, Messieurs, non, il n'est pas, pour les hommes d'Etat, de gloire plus grande que de rechercher cette paix qui permettra aux peuples de prospérer dans la voie qu'ils auront choisie et aux hommes de travailler dans la joie et la sécurité au sein de leurs patries libres et réconciliées.

22. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : Je vais suspendre la séance pendant cinq minutes afin d'accompagner Monsieur le Président de la République.

*Le Président provisoire et le Secrétaire général reconduisent M. Vincent Auriol, Président de la République française.*

#### **Allocution de M. Nasrollah Entezam, Président de la cinquième session**

23. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : J'ai le privilège, en ma qualité de Président en exercice, d'inaugurer les travaux de la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

24. C'est hier seulement que la cinquième session a été déclarée close, après plus d'une année d'une existence parfois mouvementée et d'activités multiples.

25. Dans le domaine politique, ce sont les affaires de Corée et, d'une manière plus générale, celles d'Extrême-Orient qui ont retenu le plus constamment et le plus longuement l'attention de l'Assemblée. Celle-ci a pris, à ce sujet, plusieurs décisions importantes, celles qui ont trait à l'unification et au relèvement de la Corée, à la cessation des hostilités et à l'intervention de la République populaire de Chine. D'autre part, les événements de Corée ont conduit l'Assemblée à adopter un ensemble de mesures qui visent, par un aménagement approprié des attributions et des pouvoirs de l'Assemblée, à renforcer le système de la sécurité collective.

26. Je me permets d'attirer votre attention sur le caractère véritable et sur le sens profond des diverses résolutions adoptées en ces matières par l'Assemblée. Ces résolutions, qui ont un but unique — à savoir l'établissement et le maintien de la paix — dénotent deux tendances et deux intentions qui se complètent. En effet, l'Assemblée a voulu affirmer la volonté des Nations Unies de faire obstacle à toute agression d'où qu'elle vienne et leur donner en même temps les moyens de s'y opposer efficacement. Mais il est clair que, dans sa pensée, la sécurité collective et son renforcement doivent être conçus et appliqués comme un moyen de prévenir la guerre.

27. D'autre part, l'Assemblée a multiplié les tentatives en vue d'amener la cessation des hostilités et de régler pacifiquement le conflit. Je rappelle pour mémoire la constitution du Comité des Trois [résolution 384 (V)], la déclaration de principe et le programme d'action qui furent adoptés par l'Assemblée et enfin l'institution du Comité des bons offices [résolution 498 (V)]. Je rappellerai aussi la résolution [377 (V)] par laquelle l'Assemblée recommanda aux Etats-Unis, à la France, au Royaume-Uni et à l'Union soviétique de se réunir pour reprendre l'examen des problèmes en suspens, faire disparaître les désaccords essentiels et aboutir entre eux à un accord conforme à l'esprit de notre Charte. Je rappellerai encore la résolution [494 (V)] adoptée par l'Assemblée concernant la mise à l'étude, par les organes compétents des Nations Unies, des différents points du mémoire du Secrétaire général sur le développement d'un programme de vingt ans destiné à assurer la paix par les Nations Unies.

28. Ainsi, résistance à l'agression et règlement pacifique des conflits ont été, me semble-t-il, les deux faces de l'activité de la cinquième session. En cela, l'Assemblée s'est montrée fidèle au Chapitre I de la Charte qui, pour maintenir la paix et la sécurité internationales, prescrit à la fois de « prendre des mesures collectives efficaces en vue de... réprimer tout acte d'agression » et de « réaliser, par des moyens pacifiques... l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations... susceptibles de mener à une rupture de la paix ».

29. Par ailleurs, nous savons bien que, pour établir et maintenir la paix, il ne suffit pas de résister à l'agression ou de régler pacifiquement les conflits. Il faut encore, par une action à la fois patiente et hardie, développer la coopération internationale de manière à assurer le progrès économique et social, et plus particulièrement à relever le niveau de vie des populations. Ici encore, l'Assemblée a fait œuvre utile par l'impulsion qu'elle a donnée à l'application du programme élargi d'assistance technique. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, il reste beaucoup à faire ; mais la direction est indiquée et les jalons ont été posés.

30. Il ne m'appartient pas de tracer le programme de vos futurs travaux, encore moins d'en préjuger la con-

clusion. Je vous demanderai toutefois la permission de faire une constatation et d'exprimer un espoir. Quand, le 19 septembre 1950, l'Assemblée inaugura les travaux de sa cinquième session, les circonstances étaient graves, la tension internationale était plus forte qu'à tout autre moment, la crainte d'un conflit général pesait sur tous les esprits. Je crois pouvoir constater qu'il n'en est plus de même aujourd'hui. Certes, les difficultés restent grandes, les conflits d'intérêts et les oppositions de doctrines subsistent. Néanmoins, les chances d'une conclusion heureuse des négociations d'armistice en cours en Corée paraissent avoir augmenté et le moment ne semble plus éloigné où les hostilités prendront fin. Il ne paraît pas exagéré de dire que, si cette éventualité devenait une réalité, la face des choses, dans une certaine mesure, le climat international et l'atmosphère générale en seraient sensiblement changés.

31. Je croirais faillir à mon devoir de Président provisoire si je ne faisais pas preuve d'optimisme, j'entends d'un optimisme raisonné et modéré, qui se tient à égale distance d'un espoir téméraire et d'un scepticisme inconsidéré. Être optimiste, dans les circonstances présentes, c'est faire acte de foi dans l'Organisation des Nations Unies, dans la valeur de ses principes et dans l'efficacité de ses méthodes.

32. Jamais encore, peut-être, l'attente des peuples n'a été plus vive et, par endroits, plus anxieuse. Certes, personne ne s'attend à ce que cette Assemblée résolve en un tournemain, par quelque opération magique, les problèmes qui se sont accumulés depuis plusieurs années. Mais la plupart espèrent que vous en définirez les éléments et que vous en aborderez le règlement. Tous savent que l'Organisation des Nations Unies, sa Charte, ses mécanismes et ses procédures peuvent, si l'on y a recours, aider à trouver des solutions aux problèmes les plus ardues. Et notre Assemblée est et demeure le lieu de rencontre, le centre de discussion des pays et des régimes les plus divers. C'est dire qu'elle offre à tous l'occasion de consultations qui peuvent conduire aux compromis nécessaires.

33. Je suis sûr d'être l'interprète de tous les peuples en exprimant le vœu fervent que les délibérations de cette Assemblée marquent un tournant décisif vers l'amélioration des relations internationales.

### Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

[Point 3 de l'ordre du jour]

34. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE : La première mesure à prendre par le Président provisoire est la nomination de la Commission de vérification des pouvoirs. En vertu de l'article 28 du règlement intérieur, la Commission doit comprendre neuf membres, nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Président. Conformément à cette disposition, je propose à l'Assemblée générale de nommer membres de la Commission de vérification des pouvoirs les pays suivants : Bolivie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Éthiopie, France, Haïti, Indonésie, Irak, Norvège et Nouvelle-Zélande. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la commission est nommée.

*Il en est ainsi décidé.*

### Election du Président

[Point 4 de l'ordre du jour]

35. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE : Le point suivant de l'ordre du jour est l'élection du Président de la sixième

session de l'Assemblée générale. L'article 92 du règlement intérieur prévoit que toutes les élections ont lieu au scrutin secret et qu'il ne sera pas fait de présentation de candidature. Nous allons donc passer immédiatement au vote. Je prie chaque délégation d'écrire sur le bulletin le nom de la personne pour laquelle elle vote.

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Sur la demande du Président provisoire, M. Bokhari (Pakistan) et M. Sandler (Suède) assument les fonctions de scrutateurs.

Nombre de bulletins déposés :	59
Bulletin nul :	0
Nombre de bulletins valables :	59
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	59
Majorité requise :	30

Nombre de voix obtenues :

M. Padilla Nervo (Mexique) .....	44
M. Belaúnde (Pérou) .....	9
M. Costa du Rels (Bolivie) .....	6

*Ayant obtenu la majorité requise des suffrages des Membres présents et votants, M. Padilla Nervo (Mexique) est élu Président de la sixième session de l'Assemblée générale. Il prend place au fauteuil présidentiel.*

### Allocution de M. Luis Padilla Nervo, Président de la sixième session

36. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : L'Assemblée générale m'a fait un honneur insigne en me nommant Président de sa sixième session. Je vous remercie de cette distinction que vous avez accordée, je crois, plutôt à mon pays, Membre loyal et indéfectible de l'Organisation des Nations Unies et partie intégrante d'un groupe de nations, l'Amérique latine, qui a toujours travaillé avec ardeur à la réussite des intentions de l'Organisation.

37. Je me rends parfaitement compte des responsabilités qui pèsent désormais sur mes épaules ; pour m'en acquitter avec succès, comme nous le désirons tous, j'ai besoin de votre constante et amicale coopération et je sais d'avance que, même sans le demander expressément, je puis compter sur l'aide spontanée, enthousiaste et généreuse de chacun de vous et je vous en remercie également.

38. Le but essentiel des réunions de l'Assemblée générale est la paix. Nous devons donc y consacrer nos efforts à un moment où la situation, sans être plus critique ou plus difficile qu'en aucune des années qui ont suivi 1946, semble cependant présenter une menace sérieuse pour la paix mondiale. Cette menace existe-t-elle réellement ? Devrons-nous dès lors reconnaître que nos efforts ont été stériles et que d'année en année, de semaine en semaine, nous nous approchons toujours plus de la date inéluctable d'un nouveau désastre ? Ce n'est pas mon impression, bien au contraire : je suis convaincu, en dépit des grands obstacles qui subsistent, que l'effort des Nations Unies nous rapproche de plus en plus du jour où l'Organisation pourra offrir aux peuples du monde la réalisation de leurs espoirs de paix et de justice.

39. Beaucoup de gens ont oublié, trop vite hélas ! les horreurs de la guerre passée et croient que, partant d'une paix que nous n'avons pas encore atteinte, nous nous acheminons vers une troisième guerre mondiale. Il suffit cependant de considérer tout ce que la guerre a détruit entre 1939 et 1945 pour se rendre compte du chemin

parcours, non seulement dans la reconstruction des ruines, mais aussi dans l'édification de nouvelles conceptions et de nouvelles réalités sur lesquelles devra se fonder une paix nouvelle de justice et de liberté. Je suis certain de ne pas exagérer en affirmant que chacune des réunions de l'Assemblée générale a marqué un progrès vers la santé sociale et la paix.

40. Permettez-moi de souligner un aspect essentiel de l'œuvre des Nations Unies, qui suffit à lui seul à justifier l'existence de l'Organisation et à en rehausser la valeur. Je veux parler de ces luttes qu'elle mène en faveur de la liberté. La liberté des peuples et des hommes est une condition nécessaire de la paix. La sujétion à tout ce qui est étranger : hommes ou peuples, doctrine ou mode de vie, n'aboutit qu'à la violence et à la destruction. Le monde, j'en suis sûr, ne tolérera plus jamais une paix d'asservissement.

41. Depuis qu'existe l'Organisation des Nations Unies, le nombre des nations libres a augmenté et il continuera à augmenter ; ce mouvement de libération des peuples, qui est inscrit dans le corps même de la Charte, s'accompagne d'autres mouvements non moins importants nés des relations d'égalité et de coopération entre les Etats Membres de l'Organisation.

42. Ainsi, les pays moyens et petits, assurés que ce n'est pas la force matérielle qui domine tous les aspects de la vie internationale, ont pris conscience de leur personnalité et de leurs droits d'Etats libres. La tendance à l'égalité réelle entre les grands et les petits prévaut de plus en plus dans l'examen en commun des problèmes internationaux ; de même que nous savons qu'il n'y a pas de paix sans liberté, nous avons acquis la conviction que la liberté ne saurait exister sans l'égalité et que cette dernière, pour être féconde, doit non pas être enfermée dans les limites abstraites d'une notion juridique, mais se manifester tangiblement dans l'égalité des chances offertes aux peuples et aux hommes, afin que tous puissent jouir raisonnablement des biens matériels et spirituels de l'existence. De là l'énorme importance de ce facteur d'égalité et de liberté que constitue le programme d'assistance aux pays insuffisamment développés. Bien que ce programme soit actuellement limité, le seul fait qu'il existe prouve que l'Organisation des

Nations Unies a réussi à trouver une source incontestable de bien-être pour l'humanité.

43. Pendant nos délibérations, nous devons toujours tenir compte des sacrifices de ceux qui luttent et qui meurent en Corée, ainsi que des souffrances et des angoisses du peuple coréen, afin de n'épargner aucun effort qui puisse conduire au rétablissement de la paix dans cette région du monde. La cessation des hostilités en Corée, dans des conditions compatibles avec les fins politiques que poursuivent les Nations Unies, marquera un progrès réel dans la voie de la paix générale et facilitera la solution juste et pacifique de nombreux autres problèmes.

44. Les efforts que cette Assemblée ne manquera certainement pas de déployer pour perfectionner le mécanisme de la défense collective, afin de créer, en profitant de l'expérience acquise en Corée, des conditions de nature à prévenir ou à arrêter toute agression possible, constituent, comme vient de le dire si éloquemment M. Entezam, non une fin, mais un moyen et un instrument permettant d'atteindre le but essentiel de notre Organisation, qui est et qui sera toujours de maintenir la paix internationale.

45. Qu'il me soit permis enfin d'insister sur un point que mon illustre prédécesseur a indiqué dans son allocution : cette Assemblée continue d'être le foyer de réunion et le centre de discussion des pays et des régimes les plus divers ; elle offre donc à tous l'occasion de procéder aux consultations qui pourront conduire à l'accord nécessaire.

46. Mon vœu le plus cher est que nous fassions de cette sixième session l'Assemblée des consultations et des négociations et qu'avec votre patience, votre ferme volonté et votre générosité, vous réussissiez tout au moins à créer un climat propice et des conditions favorables au règlement pacifique des problèmes politiques qui étreignent le monde.

47. Etant donné l'heure avancée et le fait que la question suivante dont devra s'occuper l'Assemblée est la constitution de son Bureau, je propose de lever la séance et de nous réunir demain à 15 heures.

*La séance est levée à 16 h. 25*